

Critères d'application pour une demande d'AUT

Asthme

Substances interdites : bêta-2 agonistes, glucocorticoïdes

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectées.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment rempli et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/AUT.

Renseignements

Tous les bêta-2 agonistes sont interdits, à l'exception de l'inhalation de :

- Salbutamol: maximum 1600 microgrammes par 24 heures répartis en dose individuelles, sans excéder 600 microgrammes par 8 heures à partir de n'importe quelle prise;
- Formotérol: dose maximale délivrée de 54 microgrammes par 24 heures répartis en doses individuelles, sans excéder 36 microgrammes par 12 heures à partir de n'importe quelle prise;
- Salmétérol: dose maximale 200 microgrammes par 24 heures;
- Vilantérol: dose maximale 25 microgrammes par 24 heures.

Ces limites ne s'appliquent pas si un diurétique ou un agent masquant interdits sont utilisés en plus des bêta-2 agonistes. Dans ce cas, une AUT est requise pour les deux thérapies.

Tous les glucocorticoïdes sont interdits en compétition lorsqu'ils sont administrés par toute voie injectable, orale [incluant oromucuse (par ex. buccale, gingivale, sublinguale)], ou rectale. D'autres voies d'administration, telles que l'inhalation, sont donc permises.

Pour les bêta-2 agonistes et glucocorticoïdes interdits, une AUT est requise. Pour les alternatives permises mentionnées ci-dessus aucune AUT n'est requise. Vous trouvez de plus amples informations sur le statut d'interdiction des thérapies contre l'asthme sur www.sportintegrity.ch/fr/asthme.

Le formulaire de demande AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.
- Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.
- La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
- La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.

Demande initiale pour les bêta-2 agonistes interdits

- Examen médical par un spécialiste en pneumologie FMH**
- Rapport médical du spécialiste** doit comprendre les éléments suivants :
 - Données anamnestiques : symptômes d'obstruction bronchique, stimuli provocateurs, facteurs aggravants, exacerbations, âge à l'apparition des symptômes, évolution de la maladie pendant le traitement (à préciser)
 - Sommaire des résultats de tests diagnostiques (voir ci-dessous)
 - Interprétation des symptômes et tests diagnostiques
 - Détails concernant la thérapie médicamenteuse prescrite, y compris la posologie (dose et fréquence), voie d'administration
 - Confirmation, que des alternatives thérapeutiques permises ont été utilisées (c.f. renseignements ci-dessus) y compris l'échec thérapeutique prouvé par une documentation détaillée avec les résultats des tests de la fonction pulmonaire.
- Les résultats de tests diagnostiques** (ne datant pas de plus de trois ans) doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmises :
 - Rapport de spirométrie comportant la courbe débit-volume et mesure du volume expiratoire maximum par seconde (VEMS)
 - En cas d'obstruction des voies aériennes (VEMS/CV <70%) :
Test de dilatation bronchique avec p.ex. le salbutamol
Rapport de spirométrie comportant la courbe débit-volume pour objectiver une augmentation du VEMS (significatif si +200ml et +12%)
 - En présence d'une anamnèse d'**asthme d'effort** et en l'absence de preuve des **troubles obstructifs de la ventilation, un test de provocation bronchique doit être obligatoirement effectué** pour documenter une hyperréactivité des bronches. Les tests de provocation suivants sont acceptés (avec les critères de positivité):
 - Test à la méthacholine : chute du VEMS >20% après l'inhalation de <2.0mg de méthacholine
 - Provocation par mannitol : chute du VEMS >15%
 - Test d'effort (en laboratoire ou sur le terrain) : chute du VEMS >10%
- Informations additionnelles (facultatif)**
 - Journal des valeurs du débit de pointe, résultats de tests d'allergie, résultats de spirométries et de tests de provocation antérieurs

Demande de prolongation pour les bêta-2 agonistes interdits

- Examen médical par un spécialiste en pneumologie FMH**
 - Rapport médical du spécialiste ne datant pas de plus de trois ans. Cela ne s'applique pas si le rapport a déjà été soumis pour une demande d'AUT précédente et ne date pas de plus de trois ans.
- Rapport médical** (ne datant pas de plus d'un an) doit comprendre les éléments suivants :
 - Évolution de la maladie et de la thérapie **depuis la dernière demande d'AUT**
 - Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.
 - Informations sur d'éventuelles exacerbations

Cas particuliers

Les cas particuliers suivants concernent des usages de thérapies interdites à court terme et souvent de courte durée en cas d'aggravation des symptômes aigus. Pour ces situations, outre les examens de base du diagnostic d'asthme, des informations médicales détaillées sur les circonstances de l'utilisation des thérapies interdites en urgence ou à court terme sont nécessaires pour une demande d'AUT. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Demande d'AUT en cas d'urgence

Dans une situation d'urgence médicale, la santé prime. Les thérapies d'urgence devraient être effectuées immédiatement, même si des substances ou méthodes interdites selon la Liste des interdictions sont utilisées pour cela. Les athlètes du pool d'AUT et les athlètes de niveau international présentent une demande d'AUT dès que l'état de santé le permet. Vous trouvez de plus amples informations sur les cas d'urgence sur www.sportintegrity.ch/fr/urgence.

Exemples de thérapies d'urgence potentielles pour lesquelles une demande d'AUT en cas d'urgence est requise pour les athlètes du pool d'AUT et les athlètes de niveau international :

- Usage d'un bêta-2 agoniste interdit en ou hors compétition
 - Augmentation de la dose de salbutamol, formotérol, salmétérol ou vilantérol inhalée au-dessus des limites permises ou usage de l'un de ces quatre bêta-2 agonistes par une autre voie d'administration
 - Usage d'un autre bêta-2- agoniste (par ex. fénoterol ou terbutaline)
 - Inhalation par nébuliseur d'un bêta-2 agoniste
- Usage des glucocorticoïdes par des voies d'administration interdites en compétition

Demande d'AUT rétroactive pour une thérapie hors compétition avec des glucocorticoïdes

Pour l'usage hors compétition des glucocorticoïdes par des voies d'administration interdites, des périodes de sevrage sont indiquées. Si elles ne peuvent pas être respectées, la procédure suivante s'applique :

- En ce qui concerne les thérapies prescrites par un médecin, qui sont uniquement interdites «en compétition» et dont l'usage sera révolu avant cette période, une demande d'AUT peut être soumise rétroactivement à l'issue d'un éventuel contrôle antidopage positif.
- Les athlètes doivent donc, avant tout traitement par glucocorticoïdes interdits en compétition, constituer avec leur médecin une documentation médicale répondant aux critères d'application AUT. Cette dernière pourra ainsi être présentée rétroactivement à la demande après un éventuel contrôle antidopage positif.

Des informations supplémentaires ainsi que les périodes de sevrage applicables par substance et par voie d'administration sont disponibles sous www.sportintegrity.ch/fr/glucocorticoïdes.

Rapport médical doit comprendre les éléments suivants :

- Évaluations de base déjà existantes selon le tableau Demande initiale
- Évolution de la maladie et de la thérapie incluant la gestion de la thérapie **avant l'exacerbation**
- Informations sur les circonstances de l'exacerbation
- Informations sur les bêta-2 agonistes et/ou glucocorticoïdes prescrits, y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration
- En cas d'usage d'un bêta-2 agoniste ou glucocorticoïde interdit, documentation du choix de la thérapie :

-
- Alternatives thérapeutiques permises appliquées (y compris la posologie, la fréquence et la voie d'administration), incluant la réponse à la thérapie respective.
 - Justification qui explique pourquoi aucune alternative thérapeutique permise ne peut être appliquée
 - Conséquences possibles en cas d'absence de thérapie

Les résultats de tests diagnostiques doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmis :

- Rapport de spirométrie comportant la courbe débit-volume et mesure du volume expiratoire maximum par seconde (VEMS)

Informations additionnelles (facultatif) :

- Journal des valeurs du débit de pointe
-

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échéant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : trois ans

Veuillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.